

Madame, Monsieur,

Alors que la loi de finances prévoit une forte augmentation (+46 %), à partir du 1er janvier 2018 de la taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE), soit près de 4.5 centimes d'€ de plus/l de fioul domestique (+90 € pour 2 000 litres), l'UFC-Que Choisir vous informe d'une campagne «Choisir son Fioul» exceptionnelle, en décembre, pour vous permettre, si vous le souhaitez, de bénéficier de tarifs attractifs, et compte tenu du calendrier d'échapper provisoirement à la hausse de cette taxe.

Si cette information vous concerne ou concerne votre entourage lisez la suite.

**L'inscription à la campagne «Choisir son Fioul», qui court du 30 novembre au 8 décembre, est gratuite et ne vous engage d'aucune façon.**

L'inscription vous permettra de recevoir, **le vendredi 8 décembre 2017**, votre offre personnalisée

[> JE M'INSCRIS](#)

Une enchère inversée (le fournisseur le moins disant remporte l'enchère sur sa région) se tiendra le 8 décembre 2017 entre les distributeurs ayant répondu à l'appel d'offres et décidera du fournisseur lauréat.

*En cas de souscription, et dans ce cas seulement, est due une participation aux frais d'organisation de la campagne de 5 euros TTC payable à la livraison.*

Nous avons par ailleurs le plaisir de vous annoncer qu'à compter de janvier 2018, la campagne sera mensualisée, c'est-à-dire qu'il y aura un achat groupé tous les premiers vendredis de chaque mois. L'ensemble des ménages chauffés au fioul pourront donc s'inscrire gratuitement et sans engagement tout au long de l'année. Les inscrits pourront ensuite consulter leur offre personnalisée le soir de l'enchère inversée, organisée entre les distributeurs participants, directement sur le site [www.choisirsonfioul.fr](http://www.choisirsonfioul.fr) ou par téléphone et auront ensuite jusqu'au lundi 14h pour décider d'y souscrire ou non.

**Invitez votre entourage à participer : soyons plus pour payer moins !**



Bien cordialement,

L'équipe UFC Que Choisir

